



COMMUNIQUE : La préfecture de l'Essonne refuse de régulariser 14 lycéens et étudiants

Ces Jeunes Majeurs sont arrivés en France après l'âge de 13 ans (ou de 10 ans pour les Algériens et les Tunisiens). Ils vivent en France depuis plusieurs années. Après avoir suivi les classes du collège, ils préparent un BEP, un Bac pro, général ou technologique, un BTS ou un diplôme d'université. Ils croyaient avoir le droit d'étudier comme tous leurs camarades mais le jour de leurs 18 ans, ils sont devenus des « sans-papiers », menacés d'expulsion. **Leur vie est brisée.**

Comment sont-ils arrivés en France ?

- Certains sont venus **rejoindre des parents vivant en situation régulière** en France. La procédure légale pour faire venir un enfant est le regroupement familial, mais les exigences (surface des logements, revenus) se sont tellement durcies que les demandes sont très souvent refusées. Alors les parents n'ont pas d'autre choix que de faire venir leur enfant hors de tout cadre légal.
- D'autres sont venus **rejoindre un membre de leur famille** installé en France ; parfois même de nationalité française. Leurs parents les ont envoyés pour les protéger d'une guerre ou d'une situation économique insupportable. Cette nouvelle famille est devenue la leur.
- Quelques-uns sont **arrivés avec leurs parents, frères et sœurs** ; malgré de nombreuses démarches, ils n'ont pas pu obtenir leur titre de séjour. Ces jeunes se trouvent en grande difficulté lorsqu'ils atteignent leur majorité.
- D'autres, après un parcours difficile, se retrouvent **complètement isolés** en France. Pour des raisons parfois politiques ils ont perdu toute trace de leurs parents et n'ont plus d'attaches familiales avec le pays d'origine.

Pourquoi sont-ils devenus « sans papiers » ?

Un enfant mineur n'a pas besoin de titre de séjour. A 18 ans il doit déposer une demande de régularisation. Actuellement cette demande se solde le plus souvent par un refus si le jeune est arrivé après l'âge de 13 ans (ou de 10 ans pour les Algériens et tunisiens). Sous prétexte qu'il a encore de la famille au pays, la préfecture considère qu'il n'y a « *pas d'obstacles à ce qu'il construise sa vie dans son pays d'origine* ».

Ils vivent en France depuis des années ; c'est ici, qu'adolescents, ils construisent leur avenir. La France est devenue leur pays et nous devons les aider à y rester !

En Essonne, Le Réseau Education Sans Frontières a déposé en préfecture des dossiers de jeunes majeurs le 16 mai 2007.

Parmi eux, 14 jeunes des Ulis, d'Evry, de Grigny, d'Etampes, de Saint Michel sur Orge, de Savigny sur Orge, de Massy, de Corbeil Essonnes viennent d'apprendre que leur demande de régularisation est refusée.

Trois d'entre eux ont déjà reçu une Obligation à Quitter le Territoire Français. Au moindre contrôle d'identité (ce qui est très fréquent dans les gares RER), ils seront placés en centre de rétention avant d'être expulsés dans leurs pays d'origine. Pour satisfaire la politique d'Hortefeux-Sarkozy, le préfet de l'Essonne va détruire ces vies de jeunes adultes !

Nous refusons que ces jeunes soient expulsés.

**Nous exigeons pour eux
un titre de séjour, stable et durable.**

**Ils ont grandi ici, ils sont d'ici
et nous nous battons pour qu'ils ne repartent pas.**

Lycéens et professeurs de l'Essouriau, étudiants, élus, citoyens appellent, avec RESF, à une :

**MANIFESTATION LUNDI 31 MARS (12h30-13h30)
Du rond-point des Thomas à la MAIRIE des ULIS**

**CONFERENCE de PRESSE à 13h30
à la mairie des Ulis**

Le Rond Point des Thomas est situé à l'ouest des Ulis, près du foyer ADOMA et de la station de Bus des Thomas

Contacts : resf91@yahoo.fr, Nadia Nguyen Quang (06 10 55 35 21), resf.lesulis@orange.fr